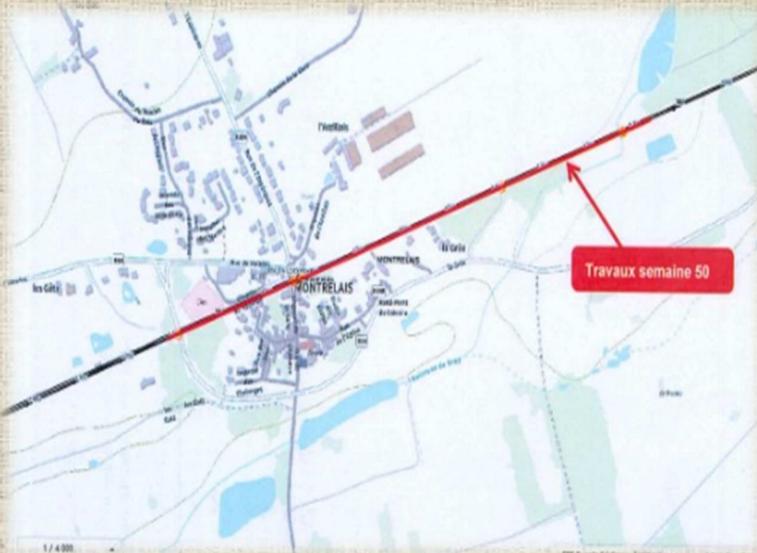


# TRAVAUX SNCF

Nous vous informons que la SNCF Réseau va procéder des travaux de remplacement du rail sur la ligne Nantes –Angers.

Ces travaux sont programmés de nuit du lundi 7 décembre au samedi 12 décembre 2020 de 23h à 5h pour les nuits du lundi ,mardi, mercredi et jeudi et de 23h30 à 6h pour la nuit du vendredi.

Ce type de travaux peut malheureusement engendrer des nuisances sonores pour les riverains et ceci malgré le respect de la réglementation en vigueur et les efforts des équipes SNCF Réseau et de l'entreprise CLMTP, pour limiter au maximum le bruit.



Montrelais

# La Gazette

## VIE SCOLAIRE

Après une année hors du commun, L'école Joachim du Bellay a ouvert ses portes dans les conditions sanitaires actuelles. Cette année nous accueillons 72 élèves. Les enfants sont répartis dans quatre classes de la petite section de maternelle au CM2. Mélanie Rota assistée de Marie Ouilon a en charge les 21 enfants de la petite section à la grande section. Guenaëlle Leroux (Directrice) travaille avec 14 élèves de CP-CE1. Aurélie Plé avec 14 élèves de CE1-CE2- et Marina Laurent auprès de 23 CM1-CM2. Tout s'est très bien passé. Tout ce petit monde est reparti pour une nouvelle année scolaire !

## INFOS COMMUNALES

### Fermeture des lieux recevant du public

La crise sanitaire actuelle nous oblige à la prise de précautions. Aussi, en l'état actuel des directives gouvernementales, nous avons décidé pour le moment de maintenir la fermeture de la salle « Les Roussoles », « L'Aire de Loisirs », « Les Toilettes Publiques » jusqu'au 1er janvier 2021 inclus. Nous vous remercions par avance du respect de ces consignes et nous vous donnons rendez-vous au plus vite, nous l'espérons, pour planifier ensemble de nouveaux événements.

### JOURNÉE INTERGÉNÉRATIONNELLE AVEC L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS

La commune avait l'habitude en décembre d'inviter ses aînés à un repas intergénérationnel avec l'arbre de Noël des enfants.

Cette année, les conditions sanitaires ne le permettent pas.

La Municipalité aura à cœur de marquer cet évènement sous une autre forme.

### Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre sera organisée selon les conditions du protocole sanitaire en vigueur. « dépôt de gerbe au cimetière par la municipalité ».

L'UNC sera informée du déroulé de cette commémoration.



**Pour mieux respirer**  
**NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts**

Arrêtez de vous enflammer!

**Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !**

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSO) type édicté par la circulaire du 9 août 1978.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants\* en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

**Sanction**  
Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450 euros** (art. 131-13 du code pénal).

**Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !**

**Le compostage domestique**  
Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

**Le broyage et le paillage**  
Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

**La déchèterie**  
Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des composteurs, renseignez-vous !

Autre astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Plus de 300 déchèteries couvrent la région Pays de la Loire.

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

### Horaires de la Déchèterie : Le port du masque est obligatoire

| Secteur de Loireauxence (Varades) |            |       |             |       |             |             |
|-----------------------------------|------------|-------|-------------|-------|-------------|-------------|
|                                   | Lundi      | Mardi | Mercredi    | Jeudi | Vendredi    | Samedi      |
| Matin                             | 9H - 12H30 |       | 9H - 12H30  |       | 9H - 12H30  | 9H - 12H30  |
| Après-midi                        |            |       | 14H - 17H45 |       | 14H - 17H45 | 14H - 17h45 |

Le bulletin annuel paraîtra fin décembre. Les associations de Montrelais sont invitées à transmettre leurs articles et photos à la Mairie (format A4 par mail, ou par courrier avant le 10 novembre prochain. [Mairie de Montrelais, 19 rue de l'Abbaye 44370 Montrelais— mail : mairie@montrelais.fr](mailto:mairie@montrelais.fr)

# A retenir

En raison du contexte sanitaire lié à la Covid19, Les Sapeurs-Pompiers de Varades ont pris la décision de ne pas réaliser la distribution des Calendriers 2021 comme chaque année, en porte à porte.

Nous établirons des permanences à la Salle Rodolphe Bresdin le 14 Novembre et le 5 décembre afin que vous puissiez retirer votre calendrier 2021.

Les permanences seront réalisées sur les mêmes horaires d'ouverture de la Mairie de Montrelais, soit de 9h à 12h

La distanciation et les règles sanitaires seront respectés.

Les Sapeurs-Pompiers de Varades et le bureau de l'amicale vous souhaite en avance de bonnes fêtes de d'année.

Le 11 Juin 2020 - PROTOCOLE SANITAIRE

### RE-OUVERTURE DES PERMANENCES DE SOINS INFIRMIERS A COMPTER DU 22/06/2020

Jours inchangés // Permanences SUR RDV  
TEL AU **02.40.98.33.65** DE 8H A 12H

**MERCI DE LIRE ET RESPECTER LES INSTRUCTIONS**

ATTENDRE DEHORS  
VENIR AVEC LE STRICT MINIMUM

## Calendrier des permanences le samedi En plus des horaires habituels

LE SAMEDI de 9h à 12h : semaines paires

| Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|----------|----------|
| 1 J     | 1 D      | 1 M      |
| 2 V     | 2 L      | 2 M      |
| 3 S     | 3 M      | 3 J      |
| 4 D     | 4 J      | 4 V      |
| 5 L     | 5 J      | 5 S      |
| 6 M     | 6 V      | 6 D      |
| 7 M     | 7 S      | 7 L      |
| 8 J     | 8 D      | 8 M      |
| 9 V     | 9 L      | 9 M      |
| 10 S    | 10 M     | 10 J     |
| 11 D    | 11 J     | 11 V     |
| 12 L    | 12 J     | 12 S     |
| 13 M    | 13 V     | 13 D     |
| 14 M    | 14 S     | 14 L     |
| 15 J    | 15 D     | 15 M     |
| 16 V    | 16 L     | 16 M     |
| 17 S    | 17 M     | 17 J     |
| 18 D    | 18 J     | 18 V     |
| 19 L    | 19 J     | 19 S     |
| 20 M    | 20 V     | 20 D     |
| 21 M    | 21 S     | 21 L     |
| 22 J    | 22 D     | 22 M     |
| 23 V    | 23 L     | 23 M     |
| 24 S    | 24 M     | 24 J     |
| 25 D    | 25 J     | 25 V     |
| 26 L    | 26 J     | 26 S     |
| 27 M    | 27 V     | 27 D     |
| 28 M    | 28 S     | 28 L     |
| 29 J    | 29 D     | 29 M     |
| 30 V    | 30 L     | 30 M     |
| 31 S    | 31 J     | 31 V     |

Le secrétariat sera également fermé le samedi 2 janvier 2020.

## Vitesse excessive

Malgré les aménagements pour réduire la vitesse sur la commune, il est constaté un relâchement quasi général sur l'ensemble de la commune.



**Pour la sécurité de tous, restez vigilant !**

## Plan Communal de Sauvegarde

« Le plan communal de sauvegarde (PCS) :

Est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

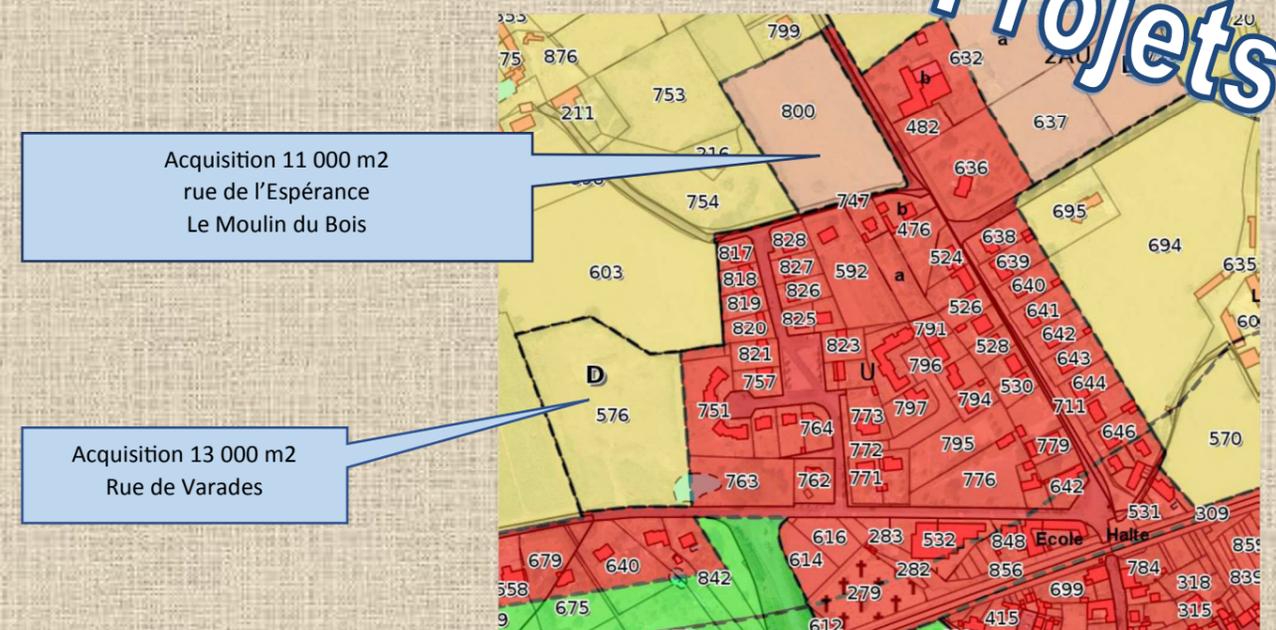
Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

**Nous sollicitons des bénévoles pour pouvoir assurer certaines missions. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie en indiquant leur adresse, numéro de téléphone, profession et/ou compétence.**

## ACQUISITIONS FONCIERES – PROJET DE LOTISSEMENTS

# Projets



La commune a procédé à l'acquisition de 2 terrains qui ont pour vocation la création de lotissements. c'est donc 24 000 m2 qui seront destinés à la construction d'habitations individuelles.

Le choix du prestataire est en cours pour la parcelle située rue de l'espérance afin d'engager la viabilisation et l'état parcellaire.

## SCHÉMA D'ORIENTATION POUR LA RESTRUCTURATION DU CŒUR DU BOURG



Nous avons engagé dès 2019 une étude avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de définir les possibilités d'aménagement et d'installation de services dans ce cœur de bourg.

Une rencontre est prévue le 14 octobre prochain.

Après cette phase, nous devons poursuivre notre réflexion et pour ce faire nous souhaitons associer les habitants, les chefs d'entreprises, les responsables d'associations.

Pour participer à ce projet, vous devez vous inscrire à l'adresse suivante : [mairie@montrelais.fr](mailto:mairie@montrelais.fr) ou par courrier :  
Mairie de Montrelais – 19 rue de l'Abbaye – 44370 MONTRELAIS uniquement.  
En fonction du nombre de réponse un tirage au sort sera effectué.